



AR de LRAR non fourni.

Par JeepAll

Bonjour,

Mon cas est simple:

J'ai envoyé une LRAR mais l'accusé réception ne m'a jamais été fourni par La Poste.

J'ai insisté pour l'avoir, la réponse de La Poste a été de me faire un courriel m'assurant que la LRAR avait été délivrée.
Point final.

J'ai donc du envoyer une autre LRAR pour avoir une preuve devant les tribunaux.

J'ai téléphoné ne dernière fois. La personne a confirmé la perte et m'a dit que j'aurai un remboursement de 16? qui correspond à la garantie R1.

Suite à cet appel, j'ai reçu un courriel me disant la réponse habituelle.

J'ai écrit au médiateur (le 08/09, plus de 2 mois après la date d'envoi de la LRAR) qui m'a dit que ma demande était non recevable car je devais écrire à instance-recours.scc@laposte.fr et attendre deux mois avant de le saisir à nouveau.

A ce jour je n'ai eu aucune réponse de ce service.

Qu'en pensez vous?

Cordialement.

Par yapasdequoi

Bonjour

Pourquoi n'avez vous pas tenté le RAR électronique ? L'accusé de réception ne se perd pas..